



Commune de
Blonay - Saint-Légier
CONSEIL COMMUNAL

Blonay, le 28 février 2024

Préavis d'urgence N° 04-2024 concernant la révision du règlement sur la distribution de l'eau, suite à la fusion des communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz (suite au retrait du préavis 31-2023)

EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Blonay – Saint-Légier du 27 février 2024 présidée par Madame Marie-Galante Forestier, présidente.

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier,

Suite au retrait du préavis N° 31-2023,
vu le préavis d'urgence N° 04-2024,
ouï les commissions chargées de son étude,
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

attendu que :

l'amendement à l'art. 7 alinéa 3 de « l'Annexe au règlement sur la distribution de l'eau » a été accepté à la majorité (65 oui, 0 non et 2 abstentions)

a accepté à la majorité (63 oui, 0 non et 4 abstentions), les conclusions du préavis municipal amendé, à savoir :

- d'approuver le règlement sur la distribution de l'eau et son annexe « Taxes » ;
- d'approuver l'amortissement par prélèvement au fonds de réserve des préavis selon annexe « Etat des investissements à amortir ».

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 27 février 2024.

LE BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente

Marie-Galante Forestier



La secrétaire suppléante

Céline Morier